

Empire, né à Paris le 23 décembre 1815, mort à Paris le 11 décembre 1884, fit ses études au collège Rollin. Après avoir dissipé en peu de temps une assez belle fortune, il s'engagea, le 16 novembre 1837, aux spahis, et se distingua dans plusieurs circonstances par sa bravoure : sous-lieutenant en 1840, capitaine en 1844, chef d'escadron en juillet 1848, il revint en France avec ce grade, après avoir pris part à onze campagnes, reçu trois blessures et mérité trois citations à l'ordre du jour. Il s'attacha à la cause bonapartiste, devint, après l'élection présidentielle, officier d'ordonnance et conseiller intime de L.-N. Bonaparte, et contribua, lors du coup d'Etat de décembre, à la répression des tentatives de résistance. Le second Empire le fit colonel du régiment des guides, puis général de brigade le 13 mars 1856, aide-de-camp de l'empereur, directeur général des haras (janvier 1861), premier écuyer de la couronne (31 décembre 1862), et général de division le 13 août 1863. Il fut appelé au Sénat par décret impérial le 15 mars 1865. Le 1^{er} janvier 1866, il reçut la dignité de « grand-écuyer titulaire ». Le général Fleury avait déjà été chargé de plusieurs missions diplomatiques, notamment en 1864 et en 1866, auprès du roi Victor-Emmanuel, à Copenhague et à Berlin en 1863, lorsqu'il fut nommé (septembre 1863) ambassadeur à Saint-Petersbourg, où il reçut du czar un accueil particulièrement bienveillant. Il quitta ce poste le 4 septembre 1870, resta en disponibilité, et fut admis à la retraite en 1879, comme ambassadeur et comme général de division. Grand-officier de la Légion d'honneur du 13 août 1859.

FLEURY (JEAN-THÉODORE), député de 1879 à 1881, né à Saint-Révérien (Nièvre) le 13 mars 1843, était banquier à Donzy et directeur politique du journal *la Nièvre*. Désigné comme candidat républicain, le 14 octobre 1877, pour lutter contre le député sortant, M. de Bourgoing, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, il n'obtint dans l'arrondissement de Cosne que 8,812 voix contre 9,725, et ne fut pas élu. Mais l'élection de M. de Bourgoing fut invalidée, et les électeurs, convoqués de nouveau le 2 février 1879, élurent M. Fleury par 10,957 voix, contre 1,170 à M. de Bourgoing. M. Fleury siégea à la gauche modérée et vota constamment avec le parti opportuniste : pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Au renouvellement général du 21 août 1881, M. Fleury eut deux adversaires : il échoua avec 4,671 suffrages contre 6,842 accordés à M. de Bourgoing et 5,124 à M. Ferdinand Gambon, républicain socialiste. De nouveau candidat le 11 juin 1882, après le décès de M. de Bourgoing, il ne réunit plus que 2,977 voix, contre 5,895 à M. Ferdinand Gambon, qui fut élu au second tour, 5,818 à M. de Bouteyre, et 727 à M. Ducoudray. M. Fleury fut nommé, peu après, sous-préfet de Dôle (Jura).

FLEURY (CHARLES-FRÉDÉRIC), député de 1881 à 1885, né à Saint-Léger-sur-Sarthe (Orne) le 19 février 1819, mort à Anglaise (Orne) le 13 juillet 1885, était ancien notaire et conseiller général de l'Orne, lorsqu'il se présenta, aux élections législatives du 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Mortagne ; il échoua, au second tour (5 mars), avec 5,692 voix contre 7,102 données à M. Bianchi, conservateur, élu.

De nouveau candidat, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il échoua une seconde fois (14 octobre 1877), avec 6,478 voix contre 7,220 données au député sortant, candidat du gouvernement, M. Bianchi. Il n'entra au parlement qu'aux élections du 21 août 1881, élu, dans la même circonscription, par 6,750 voix sur 12,669 votants et 15,506 inscrits, contre 5,866 voix au député sortant, M. Bianchi. M. Fleury siégea à la gauche républicaine, et vota pour les lois scolaires, pour les crédits du Tonkin et pour les ministères opportunistes alors au pouvoir ; il mourut à la fin de la législature.

FLEURY (ANDRÉ-HERCULE ROSSET DE ROCOZEL, duc DE), pair de France, né à Paris le 25 avril 1770, mort à Paris le 6 janvier 1815, devint, par la mort de son aïeul, le 15 avril 1788, duc de Fleury (jusqu'à là il avait été connu sous le titre de marquis), pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi. Emigré en 1791, il suivit les princes en Allemagne et en Angleterre, parvint au grade de maréchal-de-camp, et revint en France avec Louis XVIII. Il fut alors réintégré dans la charge de premier gentilhomme de la Chambre, et, le 4 juin 1814, entra à la Chambre des pairs. Il mourut l'année d'après (6 janvier 1815), sans laisser d'enfants habiles à recueillir sa pairie, qui s'est éteinte en sa personne.

FLEURY DE CHABOULON (PIERRE-ALEXANDRE-EDOUARD), député de 1834 à 1835, né à Paris le 1^{er} avril 1779, mort à Paris le 28 septembre 1835, débuta comme employé aux finances, et passa ensuite auditeur au conseil d'Etat sous le premier Empire. Devenu sous-préfet de Château-Salins, puis sous-préfet de Reims, il occupait ce dernier poste pendant la campagne de France en 1814. Il eut une grande part à la résistance énergique opposée par la Champagne à l'invasion étrangère. Napoléon a dit de lui qu'« il était plein de feu et de mérite ». Au retour de l'Empereur de l'île d'Elbe, il le rejoignit à Lyon, et devint son secrétaire particulier. Il remplit, vers la même époque, une mission à Bâle, dans le dessein d'ouvrir des relations avec l'Autriche. La seconde Restauration obligea Fleury de Chaboulon à quitter la France ; après quelques années passées à l'étranger, il devint directeur d'une des premières compagnies d'assurances qui aient été fondées dans notre pays, et fut nommé, après la révolution de juillet, membre du conseil d'Etat. Le 21 juin 1834, il fut élu député par le 4^e collège de la Meurthe (Château-Salins), avec 141 voix sur 216 votants et 244 inscrits, contre 39 voix à M. Beaupré. Il fit partie de la majorité ministérielle, appuya, dans la discussion du budget, un projet de prorogation de la loterie, et mourut en 1835, pendant la session. Il eut pour successeur M. Bourdon de Vatry. On a de Fleury de Chaboulon un intéressant ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*. Officier de la Légion d'honneur (1815).

FLEURYE (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure) le 22 juillet 1745, mort à une date inconnue, était, à l'époque de la Révolution, procureur du roi au bailliage de Montivilliers. Le 23 mars 1789, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Caux. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, sans

paraître à la tribune. Plus tard, il devint juge de paix.

FLOCART DE MÉPIEU (JOSEPH-GASPARD-THÉRÈSE-ADOLPHE), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Sermerieu (Isère) le 20 juillet 1802, mort à Paris le 28 février 1869, s'occupait d'agronomie; il n'avait pas d'antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par la 3^e circonscription de l'Isère, avec 25,437 voix (25,797 votants, 37,923 inscrits), député au Corps législatif. Propriétaire-cultivateur, commandant de la garde nationale de sa commune, membre du conseil général de l'Isère pour le canton de Morestel, il avait déclaré dans sa profession de foi : « Je veux le bien du pays, son repos, sa tranquillité. » Il participa à l'établissement du gouvernement impérial, fut réélu député, le 22 juin 1857, par 26,223 voix (26,417 votants, 35,914 inscrits), et, le 1^{er} juin 1863, par 23,669 voix (26,766 votants, 37,181 inscrits); jusqu'à sa mort, survenue en février 1869, avant les élections générales, il vota avec la majorité dynastique. Chevalier de la Légion d'honneur (1850).

FLOCON (FERDINAND), membre du gouvernement provisoire de 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et ministre, né à Paris le 1^{er} novembre 1800, mort à Lausanne (Suisse) le 15 mai 1866, débuta sous la Restauration dans le journalisme, collabora, comme sténographe et comme écrivain, à la rédaction du *Courrier français*, et servit la cause démocratique dans un pamphlet contre les jésuites intitulé : *Dictionnaire de morale jésuitique* (1824). Il s'occupait en même temps de critique littéraire et artistique, et il publia le compte rendu du *Salon de 1824*, un recueil de *Baillades allemandes* traduites de Bürger, Körner, etc. (1827), et un roman de mœurs : *Ned Wilmore* (1827). Favorable à la révolution de juillet, il fut quelque temps attaché au *Constitutionnel*, qu'il quitta bientôt pour entrer à la *Tribune*. Il y défendit les idées de l'opposition radicale, fut membre de la « Société des Amis du peuple », et se mêla, sous Louis-Philippe, à toutes les tentatives secrètes ou publiques de propagande républicaine. En 1845, il eut, conjointement avec Baune et Grandménil, la direction de la *Réforme*, organe nouveau de la démocratie avancée. C'est comme rédacteur en chef de ce journal que, le 24 février 1848, après avoir pris une part active aux luttes de la rue, il fut appelé à faire partie du gouvernement provisoire, d'abord avec le simple titre de secrétaire, de même que Louis Blanc, Albert et A. Marrast. Cette situation ne dura d'ailleurs que quelques jours. Devenu membre du gouvernement au même titre que ses collègues, il se rapprocha parfois, dans le Conseil, de la minorité, c'est-à-dire de Louis Blanc et d'Albert; mais il se rattachait plus particulièrement à Ledru-Rollin, auquel l'unissait une étroite amitié et une entière conformité d'opinions. Le 23 avril 1848, Ferdinand Flocon fut élu, le 26^e sur 34, par 121,865 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), représentant de la Seine à l'Assemblée constituante. Il prit place à gauche, non loin de la Montagne, et s'associa, tout d'abord, aux opinions des représentants les plus avancés. Le 11 mai, nommé par la commission exécutive ministre de l'Agriculture et du commerce, il se sépara, à dater de ce jour, de la plupart de ses amis dans des débats importants, et, après avoir repoussé le rétablissement du cautionne-

ment, les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, le rétablissement de la contrainte par corps, il appuya l'amendement Leblond relatif à la présidence de la République, et vota contre l'amendement Grévy, et pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Comme ministre, il maintint en fonctions l'ancien personnel, empressé d'adhérer à la République, ne brilla point par des capacités de premier ordre, mais fit preuve, dans son administration, d'une scrupuleuse probité. On lui doit la réorganisation de l'institution des prud'hommes. Il avait aussi un projet, que les événements ne lui permirent pas de réaliser, sur la création de colonies agricoles en France. Les événements de juin le jetèrent dans une extrême perplexité. Il s'associa, le 23 juin, à la demande de mise en état de siège de Paris et, quand le décret eut été voté par la majorité, il insista, à la tribune, pour qu'à l'instant même « communication en fût donnée au nom de l'Assemblée dans toutes les mairies, et sur tous les points de rassemblement de la garde nationale ». Durant la lutte, il revint à la charge et dénonça vivement les auteurs de l'insurrection qui, selon lui, ne voulaient que l'anarchie et obéissaient à l'impulsion de l'étranger. « Tous ces efforts, s'écria-t-il, tout ce désordre, n'ont qu'un but : c'est le renversement de la République et le rétablissement du despotisme. » Il ne fut cependant pas conservé par Cavaignac dans le ministère du 23 juin 1848, où il eut pour successeur le représentant Tourret. Il reprit alors sa place à gauche, et vota pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président L.-N. Bonaparte et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons, etc. A la dernière séance de la Constituante, le 26 mai 1849, il proposa une amnistie générale pour les condamnés de juin : sa motion ne fut repoussée qu'à une très faible majorité. Non réélu à l'Assemblée législative, Ferdinand Flocon alla rédiger une feuille démocratique à Colmar, et combattit la politique de l'Élysée. Le coup d'Etat l'exila de France. Il se retira alors à Lausanne, où il passa les dernières années de sa vie dans une austère pauvreté. A ses funérailles, qui eurent lieu le 17 mai 1866, des discours furent prononcés par Victor Chanfour, Barni, Etienne Arago. Le gouvernement impérial fit alors à Mme veuve Flocon l'offre d'une pension de 6000 francs, qui fut refusée.

FLOIRAC (JACQUES-ETIENNE DALAGRANGE-GOURDON, COMTE DE), député de 1817 à 1820, né à Lavercaitière (Lot) le 26 décembre 1755, mort à Paris le 23 janvier 1842, était, en mai 1771, page de Monsieur, depuis Louis XVIII; puis il entra aux armées. Sous-lieutenant en pied dans le régiment des dragons de Monsieur (mai 1774), capitaine en juillet 1779, il était avec ce régiment à l'affaire de Nancy en 1790, et il lutta contre la garnison révoltée. En juin 1791, il commandait un détachement destiné à favoriser la fuite de Louis XVI à Montmédy. Arrêté à Varennes pour ce fait, il fut conduit à la prison de Verdun et de là à Paris, où il resta détenu quatre mois. Il parvint ensuite à rejoindre les émigrés à Coblenz, et fit avec eux la campagne de 1792 comme aide-major général de leur armée. Nommé (1794) officier dans le régiment d'Hervilly, comme il passait en Angleterre, d'où ce régiment devait se rendre à Quiberon, le paquebot sur lequel il s'était embarqué à Cuxhaven fut pris par un corsaire de Dunkerque. Conduit dans cette

ville (mars 1795), M. de Floirac passa seize mois en prison; on l'avait transféré à Périgueux, et il était sur le point d'y être fusillé, quand il réussit à s'échapper. Continuellement recherché par la police, il se livra en mars 1804, afin de mettre un terme à la détention de son gendre, M. de Galard, arrêté à sa place, et fut encore emprisonné durant cinq mois. Le retour des Bourbons le fit (26 juillet 1814) préfet du Morbihan et (23 août) maréchal-de-camp. A la deuxième Restauration, il commanda le dépôt du Morbihan, puis fut placé comme préfet à la tête du département de l'Hérault (25 octobre 1815). Elu, le 20 septembre 1817, par le grand collège de ce département, avec 603 voix sur 944 votants et 1,919 inscrits, membre de la Chambre des députés, il vota avec l'extrême-droite, appuya toutes les motions des ultra-royalistes, et se montra très empressé à défendre l'intégrité des traitements des préfets et autres fonctionnaires. Dans la discussion sur la loi du recrutement, il déclara que le mot *armée nationale* rappelait trop la Révolution : « Nous ne connaissons, dit-il, qu'une armée royale; ce sont les compagnons d'armes de l'infortuné duc d'Enghien, les Vendéens, les habitants du Midi, les bons Français. » Dans la session suivante, il parla sur la fixation de l'année financière, et conclut à ce qu'elle suivit le cours de l'année civile. Il demanda le renvoi au garde des sceaux d'une pétition tendant à faire remettre en vigueur les anciennes lois contre le duel, et s'opposa à ce que « les pages du budget fussent souillées du produit des jeux ». En 1819, il demanda une réduction de 18,000,000 sur le budget de la guerre, et la suppression des droits de pêche sur les étangs salés. Il passa, le 9 janvier 1822, à la préfecture de l'Ain, et rentra dans la vie privée lors de la révolution de juillet.

FLOQUET (CHARLES-THOMAS), représentant en 1871, député de 1876 à 1889 et ministre, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) le 2 octobre 1828, terminait au collège Saint-Louis, à Paris, de bonnes études classiques, quand éclata la révolution du 24 février 1848; il prit part en habit de collégien à la guerre des rues, puis il entra à l'École d'administration, fondée par Hippolyte Carnot, en sortit diplômé, et suivit les cours de la faculté de droit. Il se mêla encore, le 2 décembre 1851, aux tentatives de résistance contre le coup d'État, et, inscrit la même année au barreau de Paris, docteur en droit, et président de la conférence Molé, il ne tarda pas à se faire, dans le monde libéral et démocratique, une certaine réputation d'orateur. Recherchant surtout les causes politiques, il figura parmi les défenseurs dans le procès du complot de l'Opéra-Comique, puis dans le procès Tibaldi. En même temps, il s'essayait au journalisme : il fut un des premiers collaborateurs du *Temps*, fonda avec Clément Duvernois, alors républicain, le *Courrier de Paris*, feuille d'avant-garde, qui « avait, dit un biographe, trop d'esprit pour vivre longtemps. Aussitôt née, aussitôt poursuivie, et presque aussitôt tuée. Une cotisation combinée de l'équipe et des rédacteurs pourvut aux dépenses du numéro testamentaire ». Plus tard, il entra au *Siècle* dont il fut, jusqu'en 1870, un des collaborateurs les plus actifs. Le 1^{er} juin 1863, il se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 2^e circonscription de l'Hérault, et y obtint, sans être élu, 5,861 voix contre 23,009 à l'élu, candidat officiel, M. Roulleaux-Dugage et 1 684 à M. de

Margon. « Contre cette candidature éhontée, le préfet à poigne ordonna la grève des colleurs d'affiches. Floquet toutefois finit par en trouver un assez courageux. Il lui assigne rendez-vous sur la place publique, et, le lendemain matin, en présence des autorités par lui prévenues, il colle lui-même sa première affiche, remet au colleur le pinceau, et l'accompagne, lui désignant les endroits propices, à travers toute la ville, suivi par un tas de badauds qui osent l'applaudir, sinon l'élire. » (Mario Proth, *Célébrités contemporaines*.) M. Ch. Floquet fut compromis et condamné à l'amende avec plusieurs de ses amis dans le procès des *Treize*. En 1867, il attira sur lui l'attention par une manifestation qui est restée célèbre, et que ses adversaires lui ont longtemps reprochée. Comme le czar Alexandre II, venu pour visiter Paris et l'Exposition universelle, montait les marches du Palais de Justice, un jeune avocat en robe s'approcha de lui et, le saluant de la toque, lui dit en manière de bienvenue : « *Vive la Pologne, Monsieur!* » Alexandre, surpris, rebroussa chemin et gagna rapidement sa voiture. Le soir, aux Tuileries, il répétait, paraît-il : « Que me voulait donc ce prêtre ? » Cependant le conseil de l'ordre s'assembla et décida que M^e Floquet avait usé de son droit. Le 24 mai 1869, M. Floquet fut de nouveau le candidat de la démocratie radicale dans la 2^e circonscription de l'Hérault, où il échoua avec 8,854 voix contre 16,309 au député sortant et 1,215 à M. Thourel. En 1870, lors du procès du prince Pierre Bonaparte, il plaida à Tours pour le père de Victor Noir, qui s'était porté partie civile. Il plaida également pour Courmet dans l'affaire du complot contre la vie de l'empereur, devant la Haute Cour de Blois. Au 4 septembre, avec son confrère M. Lenoël, il força la ligne de sergents de ville qui barrait le pont de la Concorde, s'introduisit au Palais-Bourbon, et, de là, se rendit à l'Hôtel-de-Ville avec le gouvernement de la Défense nationale. Nommé adjoint au maire de Paris, il s'empressa, de concert avec son ami et collègue M. Henri Brisson, de faire substituer l'écharpe tricolore à l'écharpe rouge arborée spontanément à la première heure par le maire Etienne Arago, et, le soir même de son installation, se rendit au Sénat pour le disperser; mais l'Assemblée du Luxembourg avait pris les devants, et s'était exécutée d'elle-même : il ne restait plus au Sénat que le général de Montfort, gouverneur, et M. Ferdinand Barrot. M. Ch. Floquet mit les scellés sur la salle des séances. Il contribua aux premiers actes de la mairie de Paris, et, du 4 septembre au 31 octobre, eut sa part d'initiative dans plusieurs mesures importantes; il s'attribua surtout les rapports de la mairie avec la garde nationale. Au 31 octobre, devant le refus du gouvernement de procéder immédiatement aux élections municipales, selon l'engagement contracté par la mairie centrale, il donna sa démission d'adjoint. Mais il prit soin de déclarer qu'il restait le partisan du gouvernement de la Défense, et vota *oui* au plébiscite de novembre; il s'engagea alors dans le bataillon d'artilleurs commandé par M. Schuelcher, et continua de prendre part, sous la présidence de M. Henri Rochefort, son ancien camarade de collège, aux séances de la commission des barricades, dont il était membre. Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1870, il eut en cette qualité à réunir, avec MM. Dréo et Albert, une équipe de 2 à 300 travailleurs pour les mener sur le champ de bataille de Champigny, où le général Ducrot les avait fait demander. Mais quand ils y arrivèrent, le général

n'y était plus. Ils élevèrent les barricades qui permirent au 35^e de ligne de repousser, vers cinq heures du matin, le mouvement offensif des Prussiens.

Aux élections du 8 février 1871, M. Ch. Floquet fut élu représentant à l'Assemblée nationale, par le département de la Seine, le 29^e sur 43, avec 93,579 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits). Il échoua, le même jour, dans le département de l'Hérault, avec 43,410 voix sur 83,483 votants. Il se rendit à Bordeaux, vota contre la paix, contre le transfert de l'Assemblée à Versailles, et, entre la courte session de Bordeaux et la première session de Versailles, il alla dans la famille de Mme Floquet, en Alsace. Comme il regagnait Paris par le seul chemin alors praticable, la Suisse, il apprit la nouvelle de l'insurrection du 18 mars. M. Floquet fut mêlé, avec MM. Lockroy et Clémenceau, aux tentatives de conciliation qui échouèrent, se montra partisan des élections municipales, et, la lutte commencée, donna sa démission de représentant. A son appel se rendirent chez lui, rue de Seine, quelques personnalités politiques, parmi lesquels MM. Allain-Targé, Schœlcher, André Lefèvre, Murat, Frédéric Morin, etc., qui fondèrent la *Ligue d'Union républicaine des droits de Paris*. M. Floquet en fut le premier président. Membre actif de la franc-maçonnerie, il combattit, à la réunion tenue au Châtelet, la proposition de prendre les armes au cas où les bannières de l'ordre, plantées sur les remparts, seraient atteintes par les balles. Deux fois arrêté par les fédérés, il le fut encore par les agents du gouvernement de Thiers tandis qu'il se rendait à Bordeaux, délégué par la Ligue au congrès des conseils municipaux de France. On le garda trente jours en prison à Pau. Le 19 mai, dans une lettre rectificative au *GaULOIS*, il s'était défendu d'avoir entretenu aucune relation avec la Commune. Porté candidat radical au conseil municipal de Paris, dans le 11^e arrondissement, il fut élu, au scrutin partiel du 28 avril 1872, par 2,347 voix sur 3,383 votants. Vers la même époque, il collabora activement à la *République Française*, et plaida divers procès politiques et de presse, notamment pour l'*Emancipation* de Toulouse, dont il obtint l'acquiescement. Il fut réélu conseiller municipal en 1874 et devint président du conseil municipal de Paris l'année suivante. Enfin, après avoir échoué le 30 janvier 1876 aux élections sénatoriales de la Seine, avec 75 voix sur 209 votants, il fut élu député, le 20 février 1876, par le 11^e arrondissement de Paris, avec 21,889 voix (25,754 votants, 32,732 inscrits), contre 4,650 à M. Mazaro. Il avait adopté, dans sa profession de foi, le programme Laurent Pichat, c'est-à-dire l'amnistie, la levée de l'état de siège, l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, les libertés de réunion, d'association, de presse, le service obligatoire, la suppression du budget des cultes, le retour du parlement à Paris. Dès l'ouverture de la session, M. Floquet, inscrit à l'Union républicaine, déposa une proposition tendant à la levée de l'état de siège, qui pesait encore sur 42 départements et qui fut supprimé quelques jours après. Il appuya aussi la proposition d'amnistie plénière qui fut repoussée par la majorité. En dehors de la Chambre, il dirigea pendant quinze mois le journal le *Peuple*, feuille militante à 5 centimes. Après l'acte du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des gauches réunies qui se prononcèrent contre le cabinet de Broglie-Fourtou, puis il fit partie du comité des Dix-Huit, chargé de diriger la résistance légale. Réélu

député du 11^e arrondissement de Paris, le 14 octobre 1877, par 24,440 voix (27,073 votants, 33,644 inscrits), contre M. Touchard, 142 voix, et M. Daguin 114, il prononça, à l'adresse du ministre Rochebouët, un virulent discours, et fut membre de la commission d'enquête électorale, nommée pour examiner les actes de pression administrative imputés au gouvernement du 16 mai : il parcourut le sud-ouest avec une délégation de cette commission et contribua à plusieurs des invalidations que prononça la majorité de la Chambre; ce fut lui notamment qui soutint, comme rapporteur, des conclusions conformes à l'annulation des élections de MM. Paul Granier de Cassagnac et de Fourtou. Le jury d'honneur, qui eut à statuer sur le cas de Bonnet-Duverdier, le choisit pour son président. A l'avènement du dernier ministère Dufaure, M. Floquet présida aussi le groupe de l'Union républicaine. Après les élections sénatoriales de 1873, il prêta sa parole à l'interpellation du 20 janvier, qui précéda de peu la retraite du maréchal de Mac-Mahon, et combattit vivement, au nom de ses amis, le vote de confiance réclamé par le cabinet; il conclut à la formation d'un ministère comprenant des membres des quatre principaux groupes de la majorité de gauche. Il se prononça aussi énergiquement, mais sans plus de succès, pour la mise en accusation des hommes du Seize-Mai. Un discours de lui enleva le vote sur la suspension de l'immovibilité de la magistrature. Un autre fit tomber le ministère Waddington. M. Floquet fit aussi partie de plusieurs commissions du budget. Il vota pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour l'article 7, et prit une part active aux débats soulevés par les lois nouvelles sur la presse, pour laquelle il demanda « le droit commun », et sur le droit de réunion. Il se fit remarquer encore par plusieurs discours extra-parlementaires prononcés à Lyon, à Valence, à Beauvais, à Elbeuf, à Lille, etc., prêta son concours à l'œuvre du *Sou des Ecoles laïques*, et rendit compte à Paris (1879) de son mandat législatif, dans une grande réunion publique où il se déclara satisfait de la politique suivie alors par la Chambre et le gouvernement. Une conférence qu'il fit au théâtre de l'Ambigu eut un certain retentissement : il y avait opposé le *Peuple* de Michelet à celui de l'*Assommoir*, et avait caractérisé, non sans éloquence, « la sensation de fatigue, de dégoût, d'écoeurement, » que devaient éprouver, d'après lui, les hommes de goût et les patriotes à la lecture de l'œuvre de M. E. Zola. En 1881, M. Ch. Floquet devint vice-président de la Chambre. Réélu, le 21 août de la même année, dans le 11^e arrondissement (1^{re} circonscription), avec 11,779 voix (16,003 votants, 19,803 inscrits), contre 1,914 voix à M. J. Labusquière, collectiviste, et 538 à M. A. Rogeard, républicain intransigeant, il prit avec M. Allain-Targé la direction du journal l'*Union républicaine*, dont la carrière fut courte. Puis un décret du 5 janvier 1882 le nomma préfet de la Seine en remplacement de M. Hérold, récemment décédé. Il donna sa démission de député, pour se consacrer entièrement à son administration, qui ne dura d'ailleurs que quelques mois. Il fut alors remplacé à la Chambre par M. Cadet. M. Ch. Floquet, qui s'était déclaré partisan de la mairie centrale de Paris, quitta la préfecture une première fois en juillet 1882, à la suite de l'annulation d'un ordre du jour du conseil municipal de Paris tendant à l'institution de cette mairie centrale, et y rentra quelques jours après, à la suite d'un autre ordre du jour du même conseil l'invitant à conserver

son poste. Mais lorsqu'une politique nouvelle, succédant à celle du ministère Freycinet, vint emporter les espérances des « autonomistes », M. Ch. Floquet résolut de quitter définitivement la préfecture. M. Escarguel, député des Pyrénées-Orientales, ayant été nommé sénateur, il en profita pour poser sa candidature dans ce département, et fut réélu député, le 22 octobre 1882, par 5,301 voix (9,611 votants, 17,328 inscrits), contre 4,278 voix à M. Valentin Magnan, radical-socialiste. Il alla siéger à la gauche radicale et vota avec ce groupe politique. En janvier 1883, il déposa une proposition tendant à l'expulsion des membres des familles ayant régné sur la France. Il demanda également l'ouverture d'un crédit destiné à permettre aux ouvriers de prendre part aux adjudications pour les travaux publics. Il combattit, dans la dernière partie de la législature, la politique coloniale de M. Jules Ferry, et intervint plusieurs fois dans les débats soulevés par la question du Tonkin. L'un des vice-présidents de la Chambre, il en fut élu président, le 8 avril 1885, lorsque M. Henri Brisson prit la présidence du cabinet. Candidat aux élections législatives du 4 octobre 1885 dans les départements de la Seine et des Pyrénées-Orientales, M. Ch. Floquet fut élu, au 1^{er} tour de scrutin, député de la Seine, le 2^e sur 38, par 263,762 voix (434,011 votants, 564,338 inscrits), et, au scrutin de ballottage, député des Pyrénées-Orientales, par 26,410 voix (39,931 votants, 56,604 inscrits). Il avait été porté par les radicaux et par une fraction du parti opportuniste. Ayant opté pour les Pyrénées-Orientales, il fut porté de nouveau au fauteuil présidentiel de la nouvelle Chambre, pour la session de 1886, et les divers partis parlementaires se plurent à reconnaître l'habileté dont il fit preuve dans ces fonctions. A maintes reprises, durant la législature, il fut question de la formation d'un ministère radical présidé par M. Floquet, mais aucune offre formelle ne fut faite au président de la Chambre tant que M. Grévy occupa le pouvoir. Lors du scrutin préliminaire ouvert à la veille du Congrès, au Palais-Bourbon, par les radicaux, pour la nomination d'un nouveau président de la République, M. Floquet obtint 101 voix; mais sa candidature ne fut pas maintenue. Il resta donc président de la Chambre jusqu'au jour (3 avril 1888) où, ayant accepté de M. Carnot la mission de constituer un cabinet, il devint chef du nouveau ministère, avec le portefeuille de l'Intérieur. Le même jour, il donnait lecture aux deux Chambres d'une déclaration qui contenait ce passage : « Ce n'est pas dans l'immobilité, encore moins dans un retour en arrière que le pays veut et que nous comprenons la conciliation des républicains; c'est dans la marche en avant, dans le développement régulier de nos institutions que des agitations passagères et superficielles ne sauraient entraver. » Et plus loin : « La question de la révision de la Constitution qui vient de se poser devant la Chambre, est une de celles qui commandent le plus de calme et de réflexion. Le gouvernement vous demandera de s'en rapporter à lui du soin d'indiquer le moment favorable et préparer l'entente nécessaire entre les deux Assemblées. »

La déclaration ne fut applaudie à la Chambre que par l'extrême-gauche et la gauche radicale, et rencontra au Sénat un accueil encore beaucoup plus froid. Aussitôt de nombreuses interpellations furent adressées au président du conseil par la droite et par le centre gauche de la Chambre et du Sénat : à propos de la créa-

tion d'un ministre civil de la guerre (c'était M. de Freycinet), puis à propos du programme politique du cabinet et notamment de la révision. En réponse à MM. Trarieux et Léon Renault, M. Floquet dit au Sénat : « On nous a demandé de préciser ce que nous entendions par le mot de révision. Le jour où nous proposerons la révision, nous aurons à demander au Sénat et à la Chambre de se mettre d'accord sur les points de la Constitution de 1875 qui nous paraîtront devoir être révisés. Vous nous dites que nous ne caractérisons la révision par aucune épithète. Je n'ai pas besoin de dire que nous ne voulons ni de la révision monarchique, ni des énigmes plébiscitaires que depuis quelque temps on se plaît à agiter devant nous. La révision que nous voulons est une révision démocratique... » L'ordre du jour pur et simple fut voté par le Sénat. Vers la même époque, la Chambre procéda à l'élection de la commission chargée d'examiner les propositions de révision dont elle avait déclaré l'urgence le 30 mars. Le 19 avril, le président du conseil, de sa propre initiative, était monté à la tribune pour dire qu'il tenait à savoir « s'il y avait une majorité pour appuyer une politique résolument décidée aux réformes, un gouvernement qui marche vers la gauche, qui ne croit pas que le péril soit à gauche », et il avait obtenu, outre le vote d'un ordre du jour de confiance, l'affichage de son discours. Cependant les opportunistes ne désarmaient pas encore, et M. Floquet fut battu au Sénat, à propos de la loi militaire (amendement Campenon). Pour atténuer l'opposition des modérés, il ne fallut rien moins que les appréhensions suscitées par le mouvement boulangiste : le général Boulanger étant venu, le 4 juin, à la Chambre, pour la première fois depuis son élection, afin d'y lire un manifeste, M. Floquet lui répondit par un discours qui eut encore les honneurs de l'affichage : « A votre âge, monsieur, lui dit-il, Bonaparte était mort! » Au cours d'un nouveau débat entre le général et M. Floquet, des paroles très vives ayant été prononcées par le premier à l'adresse du chef du cabinet, M. Floquet envoya ses témoins; un duel eut lieu à Neuilly, le 12 juillet 1888, et le général Boulanger fut blessé. M. Floquet se heurta encore dans le parlement à plus d'une difficulté. Mais l'attitude qu'il fit prendre à la police dans la journée du 7 août, lors de l'enterrement d'Eudes, ancien membre de la Commune, et les mesures de rigueur qu'il déploya, eurent l'approbation des « modérés ». A la vérité, cette approbation ne lui fut pas longtemps acquise. Dans les derniers jours de septembre 1888, M. Floquet fit savoir qu'il saisirait la Chambre, dès sa rentrée, d'un projet tendant à la révision des lois constitutionnelles, et, le 15 octobre, il donna effectivement lecture de ce projet qui indiquait, au nombre des réformes les plus urgentes : le Sénat élu au suffrage universel à deux degrés; les deux Chambres renouvelées par tiers et simultanément tous les deux ans; un conseil d'Etat préparant les lois, les soutenant devant les Chambres, et dont les membres seraient élus par le parlement; le contrôle législatif et financier du Sénat sensiblement réduit; le droit de dissolution supprimé; les ministres enfin ne devenant obligés de se démettre qu'après un vote formel de la Chambre constatant qu'ils ont cessé de mériter la confiance de la nation. Ce projet n'obtint dès le premier jour qu'un succès médiocre. D'un autre côté, le triomphe électoral du général Boulanger à Paris, le 27 janvier 1889, acheva d'ébranler le ministère. Il entama résolument la lutte, en

proposant de rétablir, en vue des élections législatives prochaines, le scrutin d'arrondissement, qui fut voté, le 11 février 1889, par 268 voix contre 222, et en insistant pour le vote d'un projet de révision de la Constitution, qui fut indéfiniment ajourné, le 14 février, par 307 voix contre 228. Cet échec amena la démission du cabinet Floquet, qui fut remplacé par un ministère Tirard. Après sa chute, M. Floquet vota encore pour les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger, et s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. M. Floquet, à qui l'on a reconnu, dans les délicates fonctions de président de la Chambre, de réelles qualités de tact et d'impartialité, s'est montré à toute autre place un orateur nerveux et agressif, supportant mal la contradiction, et manquant peut-être du sang-froid qui s'impose au véritable homme d'Etat.

FLORENT-LEFEBVRE (Louis), député de 1876 à 1877 et de 1881 à 1885, né à Beaumetz-les-Loges (Pas-de-Calais) le 26 mars 1821, mort à Monchy-les-Preux (Pas-de-Calais) le 5 mai 1887, se fit recevoir avocat, et combattit l'Empire, par la parole et par la plume, dans les rangs de l'opposition libérale, dont il fut le candidat, le 22 décembre 1866, dans la 6^e circonscription du Pas-de-Calais, en remplacement de M. d'Herlincourt, décédé : il obtint alors 9,169 voix contre 19,989 accordées à M. Sens, candidat officiel, élu. Le 24 mai 1869, il fit une nouvelle tentative dans la 1^{re} circonscription du même département; il y réunit 8,188 voix contre 21,890 à M. Sens, 4,181 à M. Densy, et 1,602 à M. Hervé. Après la chute de l'Empire, M. Florent-Lefebvre se rangea parmi les républicains conservateurs qui adoptèrent la politique de Thiers. Maire de Monchy-les-Preux et conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton de Vitry-en-Artois, il posa, le 20 février 1876, sa candidature à la Chambre des députés, et fut élu, dans la 2^e circonscription d'Arras, par 10,319 voix (18,867 votants, 23,437 inscrits), contre 8,315 voix à M. d'Havrincourt, bouapartiste. Il alla siéger au centre gauche et vota le plus souvent avec la majorité républicaine; il fit partie des 363. M. Florent-Lefebvre ne fut pas réélu après la dissolution de la Chambre : il ne réunit, aux élections du 14 octobre 1877, que 8,079 voix contre 11,434 à M. d'Havrincourt, candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon. Mais il redevint député d'Arras le 21 août 1881, avec 10,838 suffrages sur 15,523 votants et 23,981 inscrits, contre 1,000 à M. Taillaudier, 584 à M. Lejosue, et 326 à M. d'Havrincourt. Il prit place à gauche, soutint la politique opportuniste de M. Ferry, se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin et n'appartint pas à d'autres législatures, n'ayant obtenu, le 4 octobre 1885, que 3,822 voix sur 180,439 votants. Il mourut en 1887. On a de lui : *De l'avenir des sociétés modernes et du socialisme* (1848). — *De la décentralisation* (1849), etc.

FLORET (JOSEPH-PAUL-MARC), député de 1842 à 1846, né à Carpentras (Vaucluse) le 25 avril 1796, mort à Sorgues (Vaucluse) le 30 avril 1871, fils d'un président du tribunal de Carpentras, étudia le droit à Aix avec Thiers et Mignet, et s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Il fut sous la Restauration un des membres les plus actifs du parti libéral, et devint, après la révolution de juillet 1830, sous-préfet de Carpentras. Appelé ensuite à la sous-

préfecture d'Aix, il soutint la candidature de Thiers, qui l'en récompensa par la préfecture du Var. Il s'y distingua par son zèle pendant l'épidémie cholérique, et fut nommé préfet de l'Hérault, puis de la Haute-Garonne (20 octobre 1838). Vers la même époque, il reçut le titre de maître des requêtes et la décoration de la Légion d'honneur. M. Floret entra à la Chambre le 9 juillet 1842, comme député du 5^e collège électoral de l'Hérault (Saint-Pons), avec 103 voix (192 votants, 243 inscrits), contre 54 à M. Azais et 32 à M. Mahul. Le même jour, il fut également élu dans le 3^e collège de Vaucluse, à Carpentras, par 188 voix sur 231 votants et 272 inscrits. Il siégea dans le tiers parti et soutint la dynastie jusqu'aux élections générales de 1846. Il échoua alors à Carpentras avec 78 voix contre 131 à M. de Gérento et 26 à M. de Bernard. M. Floret admis à la retraite comme ancien préfet, le 28 février 1826, termina ses jours à Sorgues, dans le département de Vaucluse.

FLOTTARD (PIERRE-EUGÈNE), représentant en 1871, né à Saint-Etienne (Loire) le 21 mars 1821, étudia le droit à Paris, se fit recevoir docteur en 1845, et, après quelques années de stage comme avocat, entra dans la magistrature au lendemain de la révolution de février 1848, en qualité d'attaché au parquet de Saint-Etienne. Il donna sa démission lors du coup d'Etat et s'occupa, sous l'Empire, de questions économiques et commerciales. Administrateur de la succursale de la Banque de France de Saint-Etienne (1852), conseiller municipal de cette ville, administrateur de la caisse d'épargne, il alla, en 1855, se fixer à Lyon, où il se fit bientôt une situation analogue. Il collabora au *Progrès de Lyon*, au *Temps* de Paris, à l'*Avenir national*, et s'attacha, surtout, à vulgariser, dans ces différentes feuilles, l'idée de la coopération. Républicain modéré, il remplit gratuitement, après la chute de l'empire, auprès de M. Challemel-Lacour, préfet de Lyon, les fonctions de conseiller de préfecture, chargé de la correspondance politique. Mais son opposition aux revendications du parti démocratique radical le rendit bientôt impopulaire : M. Flottard dut se retirer. Elu, le 8 février 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 13, par 64,304 voix (117,523 votants, 185,134 inscrits), il alla siéger à la gauche modérée, et vota avec la fraction la plus conservatrice du parti républicain : pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Au mois d'avril 1873, il défendit, dans une lettre que publia le *Temps*, la candidature de M. de Rémusat contre celle de M. Barodet. Après s'être prononcé, le 24 mai, contre la démission de Thiers, dont il n'avait cessé d'appuyer la politique, il s'associa à la plupart des votes de la gauche : contre le ministère de Broglie, contre le septennat, contre la loi des maires, pour la Constitution du 25 février 1875. Chargé dans la législature de plusieurs rapports importants, il prit la parole sur les questions d'impôt. Il fut candidat sans succès aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et à celles du 8 janvier 1882, dans le Rhône, où il recueillit 73 voix sur 330 votants. Fondateur de l'*Economiste français*, M. Flottard a publié en outre un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : la *France démocratique* (1850); *Eléments de droit pénal* (1853); *Etudes sur la théocratie, ou De la confusion du spirituel et du temporel dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1861); la *Religion*

primitive des Indo-Européens (1864); le *Mouvement coopératif à Lyon et dans le Midi de la France* (1867); la *Comédie moderne* (1869).

FLOTTE (PAUL-LOUIS-FRANÇOIS-RENÉ, VICOMTE DE), représentant du peuple en 1850-51, né à Landerneau (Finistère) le 1^{er} février 1817, d'une ancienne famille de noblesse bretonne qui avait fourni à la marine plusieurs officiers distingués, mort à Reggio (Italie) le 22 août 1860, était le petit-fils de l'amiral Boullainvilliers. Il entra à l'école militaire de la Flèche (1828), puis à l'école navale, et, incorporé dans la marine de l'Etat sous les ordres des amiraux Dupetit-Thouars et Dumont d'Urville, il prit part aux expéditions scientifiques de la *Vénus* et de l'*Astrolabe*. Enseigné en 1839, il fit croisière aux Antilles (1840) sur le brick le *Hussard*, et, à son retour (1843), adressa au ministre d'intéressants mémoires sur la substitution de l'hélice aux roues du bateau à vapeur. Appelé à Paris pour continuer ses travaux qui avaient été appréciés, il fut nommé, au choix, lieutenant de vaisseau (1846). C'est alors qu'il se mit en rapport avec l'école phalanstérienne de la *Démocratie pacifique*, et s'occupa de propager les doctrines socialistes. Après la révolution de février, il se jeta tout entier dans la politique. Compromis dans les événements du 15 mai, il fut arrêté le 26 juin et transporté à Belle-Isle-en-Mer, tenta une évasion qui échoua, et fut de ce chef condamné à un mois de prison. Ce fut à cette condamnation qu'il dut sa liberté, car, à l'expiration de sa peine, on ne crut pas devoir le renvoyer à Belle-Isle. Il donna sa démission d'officier de marine le 13 décembre 1849, et, lors de l'élection partielle qui eut lieu, le 10 mars 1850, dans le département de la Seine, pour remplacer les trois représentants Boichot, Rattier et Ledru-Rollin, condamnés pour l'affaire du 13 juin, de Flotte vit sa candidature à l'Assemblée législative proposée par le parti démocratique socialiste et acceptée comme un gage d'alliance entre toutes les fractions du parti républicain. Elle triompha, avec une majorité de 126,982 voix (260,193 votants, 366,655 inscrits), en même temps que celles de Carnot et de Vidal. Cette triple élection, dont s'alarmèrent les conservateurs, fut le prétexte des restrictions apportées au suffrage universel par la loi du 31 mai. De Flotte vota constamment avec la Montagne; dans la séance du 20 mars 1850, il prononça à la tribune de l'Assemblée un discours qui étonna la droite par la modération de sa forme. Il venait de faire paraître un ouvrage de philosophie politique, la *Souveraineté du peuple* ou *Essai sur l'esprit de la Révolution* (1851), lorsque le coup d'Etat du 2 décembre mit fin à sa carrière législative. Il fut compris dans le premier décret d'expulsion et se réfugia en Belgique. Rentré plus tard en France secrètement, il fut attaché pendant huit ans, sous un nom supposé, à une compagnie de chemins de fer comme employé à la construction de tunnels et de viaducs. Lors de l'expédition de Garibaldi en Sicile, de Flotte alla organiser à Gênes un petit corps de volontaires français, gagna la Sicile et mit son dévouement au service de la cause italienne. Garibaldi lui donna un commandement sur la flottille qu'il avait improvisée pour combattre les forces napolitaines. Après quelques actions de mer, de Flotte, lors de la marche sur Naples, fut chargé d'un débarquement en Calabre et tomba frappé d'une balle au front, à Reggio. Garibaldi lui a fait élever, par souscription, un monument à la place même où il a été tué.

FLOURENS (MARIE-JEAN-PIERRE), député de 1837 à 1839 et pair de France, né à Maureilhan-et-Ramejan (Hérault) le 13 avril 1794, mort à Montgeron (Seine-et-Oise) le 6 décembre 1867, se livra de bonne heure à l'étude des sciences et de la médecine. Reçu docteur à l'âge de dix-neuf ans, il vint l'année suivante à Paris, y connut Georges Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire, etc., et se lia particulièrement avec Chaptal et Frédéric Cuvier. On remarqua la clarté de style et la précision d'analyse de ses premiers essais scientifiques. Après avoir collaboré à la *Revue encyclopédique* et au *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* (1822), et fait à l'Athénée des leçons où il exposa sa théorie physiologique des sensations, il excita vivement l'attention du monde savant par une série de Mémoires des plus remarquables, dont les principaux ont pour titre : *Note sur la délimitation de l'effet croisé dans le système nerveux* (1823); *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés* (1824); *Expériences sur le système nerveux* (1825). Ces travaux devinrent l'objet d'une analyse et d'un rapport minutieux de la part de G. Cuvier et furent traduits à l'étranger. L'auteur y multipliait les expériences ingénieuses, mettait en lumière le grand fait de la distinction des organes et des parties d'organes dans leurs rapports avec la production des phénomènes d'intelligence, des sensations et des mouvements, démêlait là part que la moelle épinière, et, dans l'encéphale, le cervelet, les lobes cérébraux, etc., prennent, isolés de l'ensemble du système nerveux, aux différentes fonctions de la vie de relation, et déterminait dans la moelle allongée les limites précises du point central et vital, premier moteur de tout le mécanisme respiratoire. A dater de cette époque, les recherches ultérieures de Flourens devaient avoir pour objet de confirmer ou de développer ses premières découvertes. Appelé, dès 1823, à faire partie de l'Académie des sciences (section d'économie rurale), en remplacement de Bosc, et chargé par Cuvier du cours d'histoire naturelle au Collège de France, il occupa, deux ans plus tard, la chaire d'anatomie comparée au Jardin du roi, et en devint titulaire en 1832. L'année suivante, il remplaça Dulong comme un des deux secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences. En 1840, il fut nommé membre de l'Académie française en remplacement de M. Michaud, et de préférence à Victor Hugo. Le 4 novembre 1837, Flourens entra à la Chambre des députés, comme l'élu du 3^e collège de l'Hérault (Béziers), avec 348 voix sur 362 votants et 825 inscrits. Cette élection ayant été annulée, il dut se représenter le 3 février 1838; il obtint alors la confirmation de son mandat, par 386 voix (774 votants, 826 inscrits), contre M. Viennet, candidat ministériel, 375. Flourens prit place à gauche et vota d'ordinaire avec l'opposition, mais sans se mêler aux discussions de la tribune. Il ne fut pas réélu député au renouvellement du 4 mars 1839, n'ayant obtenu dans sa circonscription que 375 voix contre 399 accordées à M. Debès. Le 21 juillet 1846, il fut fait pair de France. Mais son rôle politique fut sans importance, et n'interrompit jamais les leçons du professeur ni les recherches du savant. Devenu titulaire de sa chaire du Collège de France en 1855, il continua, jusqu'à sa mort, de justifier, par le mérite scientifique et littéraire de ses ouvrages, le double honneur qu'il avait reçu de l'Institut. Au nombre des principales publications de Flourens, il faut

encore citer toute une série de *Recherches, Observations, Expériences, etc.*, insérées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, ou dans le *Journal des savants* depuis 1823; ses *Recherches sur le développement des os et des dents* (1842); l'*Anatomie générale de la peau et des membranes muqueuses* (1843), concluant, par l'étude anatomique des races humaines colorées, à l'unité physique de l'homme; la *Théorie expérimentale de la formation des os* (1847); un *Cours de physiologie comparée* (1854), et son célèbre traité de la *Longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe* (1854), où l'auteur reculait bien au delà de l'opinion généralement admise les limites moyennes de la vie. Il s'était séparé des matérialistes dans son *Examen de la phrénologie* (1842) et dans son livre sur la *Vie et l'intelligence* (1857). On doit enfin à Flourens divers ouvrages destinés à populariser le nom et les travaux d'illustres savants. Ses principaux *Eloges*, lus aux séances publiques de l'Institut, sont ceux de Georges et Frédéric Cuvier, Chaptal, Laurent de Jussieu, du Petit-Thouars, Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville, Magendie, etc. Il résuma, en 1861, ses doctrines et ses travaux dans un dernier livre : *Ontologie naturelle, ou Etude philosophique des êtres*. Grand-officier de la Légion d'honneur (1859). Flourens fut appelé sous l'Empire à faire partie du conseil municipal et général du département de la Seine.

FLOURENS (EMILE-LÉOPOLD), ministre des affaires étrangères, député de 1838 à 1839, né à Paris le 27 avril 1831, fils du précédent et de la fille du général baron Clément, et frère du révolutionnaire Gustave Flourens (1838-1871), fit son droit, entra comme auditeur au conseil d'Etat, puis donna sa démission, se fit inscrire au barreau de Paris, et rentra au conseil d'Etat en 1872 comme maître des requêtes. Nommé, en 1877, directeur général des cultes, il ne quitta ces fonctions qu'en mars 1885, pour devenir président de la section de législation de la justice et des affaires étrangères au conseil d'Etat, et président du comité consultatif des protectorats au ministère des Affaires étrangères. Il avait épousé la fille du célèbre économiste Michel Chevalier.

Le 11 décembre 1886 il accepta, dans le cabinet présidé par M. Goblet, le portefeuille des Affaires étrangères. Il observa en toute circonstance, dans ses relations avec les puissances européennes et particulièrement avec l'Allemagne, une attitude des plus pacifiques qui provoqua quelques dissentiments avec le ministre de la guerre, le général Boulanger. En février 1887, notamment, le ministre de la guerre ayant eu, a-t-on dit, l'idée d'écrire une lettre au czar, M. Flourens, prévenu par hasard, réussit à empêcher la lettre de partir. Il fit plus encore, prétendit-on, et informa de l'incident l'ambassadeur d'Allemagne, redoutant que M. de Bismarck, renseigné par ses agents, ne vit là une provocation de la France. M. Flourens montra plus de sang-froid dans le grave incident motivé par l'arrestation (21 avril), à la gare de Pagny-sur-Moselle, de M. Schnæbelé, commissaire spécial français. En même temps qu'une enquête administrative était ouverte à Pagny par les soins des ministres de l'Intérieur et de la Justice, M. Herbet, ambassadeur de France à Berlin, était chargé par M. Flourens de se renseigner officieusement sur les motifs de l'arrestation de notre compatriote. Le 29 avril, après diverses péripéties, notre ambassadeur obtint enfin la mise en liberté

de M. Schnæbelé. M. Flourens conserva son portefeuille dans le cabinet Rouvier (du 30 mai 1887 au 11 décembre de la même année), ainsi que dans le cabinet Tirard (du 11 décembre 1887 au 2 avril 1888). Son passage au pouvoir fut encore marqué par plusieurs négociations importantes. Il parvint à résoudre, le 24 septembre 1887, à la satisfaction de la France, un différend entre notre résident général à Madagascar, M. le Myre de Vilers, et les Hovas. En ce qui concerne l'Egypte, il adressa à nos représentants diplomatiques à l'étranger une circulaire établissant l'attitude observée par la France dans les négociations poursuivies à Constantinople pour la neutralisation du canal de Suez; puis, le 24 octobre, deux conventions furent signées à Paris, l'une ayant trait aux affaires égyptiennes, la seconde aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Sous-le-Vent. En février 1888, M. Flourens, ministre des Affaires étrangères, posa sa candidature au siège de député dans le département des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Chaix, élu sénateur. Cette candidature fut très vivement combattue par les radicaux et par les partisans du général Boulanger; au cours de la campagne électorale, M. Flourens fut plus d'une fois accusé de pratiquer la pression officielle comme sous l'Empire. MM. Anatole de la Forge et Le Hérisse déposèrent à la Chambre une proposition de loi tendant à interdire aux ministres d'être candidats dans les élections partielles, et l'urgence, réclamée en faveur de la proposition, ne fut rejetée, le 17 février, que par 238 voix contre 221. Malgré tout, M. Flourens fut élu député des Hautes-Alpes le 26 février 1888, par 12,617 voix sur 24,006 votants et 31,120 inscrits, contre 11,094 voix accordées à M. Euzière, républicain radical. Sorti du ministère le 2 avril, M. Flourens prit place au centre gauche, combattit le ministère Floquet, qu'il questionna à propos du cas de M. Jourdanne, maire de Carcassonne, condamné pour fraudes électorales, et se prononça, à la fin de la législature : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

FLYE (MARIE-LAURENT-CYFRIEN), représentant du peuple en 1848, né à Ferrières (Loiret) le 20 juin 1785, mort à une date inconnue, était fils d'un juge de paix; il fut pendant quinze ans notaire à Beauvais. Membre du conseil général de l'Oise (1842), il défendit les idées libérales, et prit part, en 1847, au banquet réformiste de Compiègne. Au lendemain de la révolution de février, M. Flye fut nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire à Beauvais; puis il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 10, par 53,422 voix. Il fit partie du comité de l'administration, et opina le plus souvent avec les républicains modérés : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'im-

pôt des boissons. M. Flye n'appartint pas à d'autres législatures.

FLYE-SAINTE-MARIE (PAUL-EMILE), représentant en 1871, né à Vitry-le-François (Marne) le 21 septembre 1830, passa par l'École polytechnique, en sortit comme officier d'artillerie, et se distingua dans la campagne de Crimée (1855). Amputé d'un bras à Malakoff, il fut fait capitaine, prit part aux guerres d'Afrique et d'Italie, puis entra dans l'administration des finances comme receveur particulier (1864). En 1870, il demanda à reprendre du service, fut placé, dans l'armée de Paris, à la tête d'une batterie d'artillerie, et se signala par son courage, notamment à l'affaire de Champigny, où il fut fait officier de la Légion d'honneur. M. Flye-Sainte-Marie fut élu, le 8 février 1871, le 4^e sur 8, par 37,124 voix (68,852 votants, 112,180 inscrits) représentant de la Marne à l'Assemblée nationale. Il prit place sur les bancs de la gauche, et vota contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant, pour la dissolution. M. Flye-Sainte-Marie donna sa démission de député en août 1872, estimant que le mandat reçu de ses électeurs était rempli.

FOBLANT (VICTOR-CHARLES-AURICE DE), représentant en 1849, né à Dieuze (Meurthe) le 5 février 1817, était homme de lettres et rédigeait le journal *l'Espérance de Nancy*, lorsqu'il fut, le 13 mai 1849, élu, le 8^e sur 9, par 25,206 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits), représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative. Conservateur monarchiste, il siégea à droite et vota régulièrement avec la majorité anti-républicaine : pour les crédits de l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour les restrictions apportées au suffrage universel, etc. Il ne soutint pas la politique particulière du prince-président et reentra dans la vie privée lors du coup d'État de 1851.

FOCKEY (JEAN-JACQUES), membre de la Convention, né à Dunkerque (Nord) le 15 février 1758, mort à Marcq-en-Barœul (Nord) le 12 mai 1853, était médecin et président du collège à Dunkerque, lorsqu'il fut élu (septembre 1792) membre de la Convention par le département du Nord. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 2^e appel nominal (question de l'appel au peuple) : « Comme je crois que la majorité de la nation est composée de bons citoyens et non d'intrigants ; comme la guerre ne peut avoir lieu qu'entre deux partis qui se choquent, je crois que le recours au souverain est le meilleur parti que vous puissiez prendre ; je dis oui. » Au 3^e appel nominal : « Louis est la cause de la mort de plusieurs milliers de Français, de la dévastation de nos terres, de l'anéantissement de nos relations commerciales ; mais le principe conservateur de la République entière, c'est de ne compromettre, par notre jugement, ni la sûreté, ni la propriété de ceux qui nous envoient. D'après ces motifs, et comme législateur, je vote pour la détention jusqu'à ce que la République ne soit plus en danger. » Dans la séance du 6 janvier 1793, il se prononça énergiquement contre la permanence des sections et contre l'influence qu'elles tendaient à exercer sur l'Assemblée. Il donna sa démission pour raisons de santé le 2 avril 1793, et se retira dans le Nord, où il mourut à un âge très avancé.

FOISSARD (JEAN-BAPTISTE), député en 1791,

dates de naissance et de mort inconnues, était administrateur du district de Louviers, quand il fut élu, le 31 août 1791, le 4^e sur 11, par 333 voix (533 votants), député de l'Eure à l'Assemblée législative, où il passa inaperçu.

FOISSEY (JOSEPH-IGNACE), député en 1791, né à Mirecourt (Vosges) le 11 mai 1739, mort à Nancy (Meurthe) le 4 décembre 1818, était homme de loi avant la Révolution. Élu, le 31 août 1791, député de la Meurthe à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 8, par 238 voix (437 votants), il siégea à droite, et excita les murmures de la majorité, en s'écriant, le 9 avril 1792, dans la discussion sur les soldats de Châteauneuf, qu'ils « avaient tout sacrifié à un vil intérêt, à la passion de l'or. C'est pour de l'or qu'ils se sont soulevés!... » Mais sur la proposition de Couthon, l'Assemblée maintint sa décision en leur faveur et décida, au milieu des applaudissements, de les admettre aux honneurs de la séance. Le 4 juin, il interrompit un long rapport de Chabot sur un grand complot, qu'il dénonçait, contre la liberté et la Constitution, en disant qu'il fallait envoyer Chabot à l'Abbaye. Pendant le régime révolutionnaire, Foissey fut arrêté lui-même et détenu quelque temps, puis rendu à la liberté. Il devint plus tard président du tribunal de Nancy.

FOLLEVILLE (ANNE-CHARLES-GABRIEL, MARQUIS DE), député en 1789, né au château de Manancourt (Somme) le 14 juillet 1749, mort au château de Manancourt, le 15 mai 1835, appartient aux armées du roi et parvint au grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Élu, le 5 avril 1789, député-suppléant de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Péronne, il fut admis à siéger dans l'Assemblée, le 26 décembre, en remplacement de M. de Mailly-Nesle, démissionnaire. Il fit partie de la droite et défendit l'ancien régime. Le marquis de Folleville parla contre la suppression du droit de triage, sur le paiement des rentes, sur le traitement des curés, intervint à plusieurs reprises dans la discussion des projets de l'ordre judiciaire, combattit une proposition concernant la caisse d'escompte, se montra opposé au projet sur la contribution personnelle et mobilière, fit décréter le paiement des arrérages des créances sur l'État, vota contre la motion d'admettre tous les juifs aux droits de citoyen actif, s'opposa à la loi projetée sur le duel, provoqua la suppression des clubs, réclama contre l'arrestation de deux maréchaux-de-camp à Saint-Germain, et donna maintes fois son avis sur les questions de finances. Il prit la défense des prêtres insermentés, et se prononça avec force contre la plupart des actes de la majorité. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

FOLLEVILLE (LOUIS-JEAN-ANDRÉ DE), député de 1815 à 1821, né à Morainville (Eure) le 12 novembre 1765, mort à Lisieux (Calvados) le 3 juillet 1842, était conseiller au parlement de Rouen avant la Révolution ; il émigra et resta à l'étranger jusqu'à l'époque du Consulat. Il se maria à son retour en France, se tint à l'écart pendant la durée de l'Empire, et, désigné par le roi, en 1815, pour présider le collège électoral de Lisieux, fut élu député, le 22 août, par le collège de département du Calvados, avec 106 voix sur 207 votants. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 58 voix sur 181 votants et 261 inscrits, et continua de siéger à l'extrême-droite. M. de Folleville donna

son suffrage à toutes les lois restrictives des libertés, et parla plusieurs fois sur les questions de finances. En 1818, il s'opposa à un amendement qui avait pour but d'obliger les ministres à rendre compte de l'emploi du fonds de l'extraordinaire. Il vota pour le maintien des droits d'importation sur les cotons, comme le seul moyen d'empêcher que cette denrée n'euvahit la consommation, au détriment de nos soies et de nos laines. Il combattit la pétition des fabricants de Rouen, soutenue par Duvergier de Hauranne, pour réclamer la diminution de ce droit, et appuya, au contraire, celle des fabricants de Bernay, qui représentaient l'augmentation, ou tout au moins le maintien du droit, comme nécessaire à la conservation de leurs établissements. Il quitta la Chambre des députés en 1821.

FOLLIET (ANDRÉ-EUGÈNE), représentant en 1871, député depuis 1876, né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) le 18 mars 1838, étudia le droit, se fit recevoir docteur à l'Université de Turin et s'inscrivit en 1862 au barreau de Paris. Il se fit connaître en outre par une active collaboration à la *Revue de Paris* (1865), à la *Revue moderne*, par une thèse sur la *Décentralisation administrative*, et par de nombreuses études consacrées aux affaires d'Italie. D'opinions républicaines, il fut présenté, le 8 février 1871, dans la Haute-Savoie, sur une liste de candidats à l'Assemblée nationale ; il obtint, sans être élu, 5,531 voix, et ne devint représentant de ce département qu'à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, qui lui donna 24,302 voix sur 37,302 votants et 76,099 inscrits. M. André Folliet remplaçait M. Philippe, démissionnaire. Il siégea à gauche, fut membre de plusieurs commissions, déposa des projets de loi sur l'impôt des valeurs mobilières, sur la distraction des dettes dans les droits de succession, sur la retenue sur les gros traitements, et s'opposa vivement (août 1871) à un projet de gouvernement tendant à combattre de prétendues menées séparatistes dans les départements annexés ; le projet fut retiré. Il vota *pour* la dissolution de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la loi des maires, *contre* l'état de siège, *contre* le septennat, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se représenta aux élections du 20 février 1876 dans l'arrondissement de Thonon, et il échoua avec 6,609 voix contre 6,931 à M. de Boigne, qui fut proclamé élu. Mais la Chambre invalida cette élection, et M. Folliet fut élu, le 21 mai 1876, par 7,943 voix (14,778 votants, 17,620 inscrits), contre M. de Boigne, 6,814. Membre de la gauche républicaine, il fut un des 363 députés qui se prononcèrent, après le 16 mai 1877, contre la politique du gouvernement. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,356 voix (14,568 votants, 17,787 inscrits), il soutint la même politique que précédemment, vota *pour* le ministère Dufaure, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* l'élection de M. Grévy comme président de la République, *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. En juin 1880, il déposa, avec M. Pascal Duprat, un projet de loi municipale, dont il fut (avril 1884) le rapporteur. Il obtint sa réélection, sans concurrent, le 21 août 1881, par 9,419 voix (10,111 votants, 18,417 inscrits), appuya la politique opportuniste des ministères Gambetta et J. Ferry et donna son suffrage à la politique coloniale. Après le Congrès, il fut membre de la commission de réforme sénato-

riale. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Haute-Savoie, M. A. Folliet fut élu député de ce département, le 2^e sur 4, par 37,024 voix (59,651 votants, 77,569 inscrits). Il soutint les cabinets Rouvier et Tirard, fit partie de plusieurs commissions et fut rapporteur : d'un projet de M. Benjamin Raspail, qui tendait à modifier au profit de la banlieue la situation respective du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine ; des projets sur la codification des lois électorales, et sur le renouvellement partiel de la Chambre (octobre 1888). M. Folliet a déposé des propositions sur la réforme de l'impôt des boissons, sur la réforme de l'impôt des prestations, etc. En dernier lieu, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulianger ; il s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet). Membre correspondant de l'Académie de Savoie, décoré de la couronne d'Italie, conseiller général de la Haute-Savoie, officier d'Académie, M. Folliet est l'auteur, outre les écrits déjà cités, de divers ouvrages intitulés : *Etude historique sur la révolution et l'empire en Savoie*. — *Histoire des maréchaux de Savoie*. — *La Presse italienne et sa législation*. — *Les députés savoisiens aux assemblées de la Révolution* (1884).

FOLMONT (CHARLES-JOSEPH-ETIENNE DE), député de 1827 à 1830, né à Montcuq (Lot) le 20 décembre 1784, mort à une date inconnue, propriétaire, maire de Montcuq, fut élu, comme candidat du gouvernement, membre de la Chambre des députés, le 17 novembre 1827, par le 2^e arrondissement du Lot (Puy-l'Evêque), avec 62 voix sur 88 votants et 119 inscrits, contre 22 à M. de Mosbourg. Il vota avec la droite, ne fut pas des 221, et quitta la Chambre en 1830. Plus tard il tenta, sans succès, de rentrer au parlement ; il échoua, le 21 juin 1834, dans le 2^e collège du Lot, avec 63 voix contre 109 à l'élu, M. de Mosbourg, et, le 9 juillet 1842, avec 107 voix contre 158 à M. Cayx. — Conseiller général du Lot.

FONBELLE-LABROUSSE (GEORGES), député de 1835 à 1839, né à la Bachelierie (Dordogne) le 29 juin 1816, fit son droit à Paris, et fut, en 1869, secrétaire du comité électoral de Jules Favre dans le 7^e arrondissement de Paris. Notaire à la Bachelierie, l'un des organisateurs du cercle de la Ligue de l'enseignement à Périgueux, officier d'Académie, conseiller général de la Dordogne pour le canton de Terrasson, il fut porté aux élections législatives du 4 octobre 1835, sur la liste de concentration républicaine de la Dordogne, et fut élu député, le 5^e sur 8, par 61,135 voix sur 120,527 votants et 146,593 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, vota pour les ministères opportunistes et radicaux sur les questions scolaires, religieuses, coloniales, etc., mais s'abstint sur l'expulsion des princes (juin 1836). A la fin de la législature, M. Fonbelle-Labrousse s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté